



## Retraction vente véhicule

Par **Vanessa6760**, le **24/03/2015** à **11:29**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule il y a 3 semaines à un particulier avec un contrôle technique qui datait de 3 mois. Tout était en règle, le carnet d'entretien à jour.

Une semaine après la vente, l'acheteur a mis la mini en révision chez BMW, ce qui était convenu au moment de la vente, j'ai déduit 200€ au prix de vente. BMW l'informe que l'ordinateur de la mini indique que le compteur de la voiture était à 71 000 km en février 2013. Hors, j'ai vendu la voiture en mars 2015 avec 67 000km au compteur !

J'ai acheté la voiture en novembre 2013 en garage, le compteur et les documents de vente indiquaient 54000km.

Aujourd'hui, l'acheteur me réclame 2000€ à l'amiable afin de faire correspondre le prix de vente à la cote réelle de la mini, dans le cas échéant il me menace d'entamer une démarche juridique qui d'après lui pourra aller jusqu'à l'annulation de la vente.

J'ai moi même été victime de ce vice. Je n'étais absolument pas au courant que le compteur avait été baissé. J'ai effectué une révision en février 2014 mais pas chez BMW et le garagiste ne m'avait rien indiqué d'anormal.

Que dois-je faire ?

Par **Visiteur**, le **24/03/2015** à **11:34**

Bonjour,

sauf erreur de ma part mais il me semble qu'il s'agisse d'un vice caché et donc vous seriez attaquant... Même si vous êtes de bonne foi ! par contre vous pouvez après vous retourner contre votre vendeur...? surtout si c'était un pro... et sinon 2000€ pour 4000km me paraît énorme ?

Par **janus2fr**, le **24/03/2015** à **11:38**

Bonjour,

Je confirme que, vis à vis de votre acheteur, c'est vous le responsable.  
Dans un cas comme ça, le tribunal prononce généralement la résolution de la vente.  
Puisque vous êtes de bonne foi, les choses devraient en rester là, car pour les vendeurs de mauvaise foi, le juge ajoute généralement de lourds dommages et intérêts.

Par **Vanessa6760**, le **24/03/2015** à **11:50**

Le compteur indiquait 71 000km en Février 2013 selon ses dires.

J'ai fait 12 000km entre novembre 2013 (achat) et mars 2015 (vente). Donc la mini aurait déjà 83 000km minimum.

Entre février 2013 et Novembre 2013 elle a roulé aussi donc elle doit avoir 90 000 km voir 100 000km.

il y a environs 30 000KM d'écart.

J'ai acheté la voiture à un importateur, la voiture vient d'Italie. Me retourner contre le vendeur, qui était injoignable après l'achat, me semble insurmontable.

C'est injuste de me tenir responsable, même si je peux comprendre le désarroi de l'acheteur...